



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/585
22 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 22 JUILLET 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, le 5 juillet 1996, à 19 h 45, le bateau de pêche iraquien Chat al-Arab, qui appartient à la compagnie de pêche et de vente de poisson de Bassora, a été fouillé par des membres de l'équipage d'une frégate américaine qui se trouvait à proximité du port iraquien de Bakr. Les personnes en question ont quitté le bateau à 20 heures. Celui-ci avait jeté l'ancre entre les ports de Bakr et Khor Al-Amiq pour subir des réparations.

Je vous prie de bien vouloir intervenir auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour qu'il mette un terme à ces actes d'agression qui sont perpétrés contre des navires civils irakiens, qui représentent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international et qui nuisent aux intérêts d'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

En outre, je tiens à réaffirmer le droit, consacré par la loi, qu'a la République d'Iraq de demander réparation pour les préjudices subis par suite des actes susmentionnés et des menaces et des provocations injustifiées.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON
